

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF334

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 14 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 14 *quater* qui crée un Fonds de sauvegarde pour les communes et leurs groupements ne pouvant pas faire face à la hausse de leurs dépenses d'énergie.

Ce dispositif apparaît largement redondant avec l'article 14 *ter* du présent PLF et l'amortisseur électricité. Sa rédaction est de plus floue et inapplicable en l'état.